



Procès-verbal
Le jeudi, 25 mai 2000 - n° 112

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, dépose :

Copie d'une entente de financement des centres communautaires de loisir, intervenue entre le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA) et le ministère de la Solidarité sociale en mai 1999.

(Dépôt n° 1143-20000525)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Loiselle (Saint-Henri-Sainte-Anne) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 17 mai 2000, envoyée à Mme Kathleen Weil, présidente du conseil d'administration de la Régie régionale de Montréal-Centre, par M. Douglas Burns, au nom des membres des Comités de patients du centre universitaire de santé McGill (CUSM), concernant les compressions budgétaires dans les hôpitaux et leur impact sur la prescription de médicaments moins efficaces.

(Dépôt n° 1144-20000525)

Motions sans préavis

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, propose :

25 mai 2000

QUE l'Assemblée nationale offre ses condoléances à la famille de l'honorable Alcide Courcy, député d'Abitibi-Ouest de 1956 à 1970, et ministre de l'Agriculture et de la Colonisation dans le gouvernement de l'honorable Jean Lesage, de 1960 à 1966.

Du consentement de l'Assemblée, sur la motion de M. Paradis, leader de l'opposition officielle, il est ordonné:

QUE le débat sur cette motion ait lieu à la séance du 26 mai, à l'étape des affaires courantes.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 100, Loi modifiant la Loi sur les fondations universitaires;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi sur la police;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 134, Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal;
- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 107, Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux.

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin de statuer sur une proposition de mandat et d'organiser les travaux de la commission.

25 mai 2000

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, propose que le principe du projet de loi n° 99, Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 06.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, proposant que le principe du projet de loi n° 99, Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

25 mai 2000

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que le principe du projet de loi n° 118, Loi modifiant diverses dispositions législatives dans le secteur de l'éducation concernant la professionnalité, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 118 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 118 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'éducation.

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que le principe du projet de loi n° 111, Loi concernant le transfert de la propriété d'un immeuble à la Commission scolaire de Montréal et modifiant la Loi sur l'instruction publique, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 02.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Legault, ministre de l'Éducation, proposant que le principe du projet de loi n° 111, Loi concernant le transfert de la propriété d'un immeuble à la Commission scolaire de Montréal et modifiant la Loi sur l'instruction publique, soit maintenant adopté.

25 mai 2000

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 111 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 111 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'éducation.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Chevrette, ministre des Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 130, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur le transport par taxi, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 209 du Règlement, M. Bordeleau (Acadie) prend la parole pour une seconde fois dans le débat.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 130 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 130 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

Adoption

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 82, Loi sur l'administration publique, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 82 est adopté.

Adoption du principe

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 131, Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 131 est adopté.

25 mai 2000

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 131 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

À 22 h 25, sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 26 mai 2000, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU